

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16 fr.
Trois mois... 8 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

By droit de refus...
Les articles communiqués...
Les manuscrits déposés...
sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois...
brev-poste de 15 cent. envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Mai 1882.

A peine rentrée, la Chambre reprend ses
attaques contre la religion. Samedi, elle a
voté, par 379 voix contre 89, une loi qui
n'est que la profanation de la mort.

Toute déclaration produite au nom
d'une association formée en vue de garantir
l'exécution des volontés du défunt, relatives
à leurs funérailles, est exécutoire, dit
l'article 4.

Un républicain, piqué de la tarantule
politique, a-t-il le brigand des fonctions publi-
ques ? un comité s'est présenté qui lui a dit :
Nous allons vous choisir pour candidat,
mais nous voulons des gages de civisme,
nous exigeons des preuves de votre esprit
laïque; signez de papier. Cédant au vertige
de l'ambition, le candidat s'engage par
écrit à se faire enterrer civilement.

La voilà élu. Quinze ans, vingt ans se
passent, le signataire oublie cette promesse;
il en a tout fait dans sa vie politique qu'il
n'a point tenues ! L'âge arrive avec son cor-
tège d'infirmités et de misères, notre homme
s'amande peu à peu et revient à la foi de sa
jeunesse, il reprend ses pratiques religieu-
ses et, quand la mort survient, il meurt
muni des sacrements de l'Eglise. Sa famille,
tout en larmes, se console de sa perte en
songeant à sa fin chrétienne et ordonne son
enterrement religieux. Alors surgit un délé-
gué du comité qui présente le fatal papier
arraché jadis à la faiblesse de l'ambitieux;
il exige que les obsèques soient absolument
civiles. La famille proteste; elle rappelle
les dernières volontés du mourant et sa fin
édifiante; le prêtre qui a entendu la confes-
sion du malade, qui lui a porté le saint
Viatique et fait sur son corps les onctions
saines, réclame au nom de l'Eglise le droit
de donner à ce chrétien repentant une sépul-
ture chrétienne.

Le délégué se retire, mais il adresse sa
plainte au parquet, invoque l'article 7 de la

loi, et le prêtre est condamné à l'amende, il
est jeté en prison !

Voilà ce que les libres-penseurs nomment
une loi de liberté, voilà ce qu'ils appellent
assurer la liberté des mourants et le respect
de la mort !

Si ces lugubres farceurs ne nous avaient
pas habitués à toutes les folies, on refuserait
d'en croire ses yeux et ses oreilles. Mais
non, c'est bien vrai, pour établir cette mons-
trueuse tyrannie, les républicains invoquent
la liberté de conscience !

Les arguments qu'ils apportent sont bien
dignes d'une disposition aussi insensée.

Or, M. Clovis Hugues, après s'être dé-
claré matérialiste et athée, a ajouté : « L'hom-
me n'est qu'un bipède, un bimane, à poil
ras. »

Donnée par un radical à tous crins, par
un poète chevelu, la définition paraît comi-
que; elle est surtout odieuse. Le bipède à
poil ras a osé provoquer son éminent contra-
dictoireur, M<sup>r</sup> Freppel, à une joute oratoire sur
le terrain théologique; il a rappelé que lui-
même, Clovis Hugues, ancien séminariste
défroqué, avait reçu « une excellente éduca-
tion théologique. » Et, pour preuve, il a
fourni immédiatement ce prodigieux exposé
de philosophie :

« Nous disons que nous exigeons des
honneurs funèbres quand nous avons rendu
à notre pays quelques services, lorsque
nous avons derrière nous tout un passé,
toute une longue tradition de dévouement à
notre patrie, à la République, à la science
ou aux arts; nous voulons, le jour où nous
disparaissions, alors que nous allons dormir
le grand sommeil, comme disait Bossuet,
nous voulons avoir cette conviction et cet
espoir d'être accompagnés par nos amis qui,
s'ils ne viennent pas saluer en nous une
âme immortelle, viendront du moins saluer
dans notre cadavre, dans notre corps re-
froidi, ce qui a été une âme, ce qui a été la vi-
bration d'une conscience... »

« Je ferai remarquer qu'on peut croire
aux manifestations de l'esprit, d'une cer-
taine âme qui est le résultat, qui est la consé-

quence des fonctions matérielles... la conséquence
phosphorique de l'homme lui-même... »

Les républicains ont couvert d'applaudis-
sements ces insanités. Qu'est-ce « qu'une
certaine âme, résultat, conséquence des
fonctions matérielles ? » Quand les fonctions
matérielles ont cessé, le résultat cesse; sup-
primez la cause, le résultat disparaît. Si bi-
pède qu'on soit, on doit comprendre ce rais-
onnement. On a beau avoir le poil ras, cette
logique est irréfutable.

Donc, les matérialistes ne croient point à
l'âme, et alors pourquoi demandent-ils des
honneurs funèbres pour certaine âme qui
n'existe plus ? On ne doit point d'honneurs
au néant.

L'âme, continue l'inflammable orateur,
est la conséquence phosphorique de l'homme
lui-même. Compréhensible qui pourra ! L'âme
une conséquence phosphorique. Eh quoi !
l'homme ne serait-il plus qu'un paquet
d'allumettes ?

Vivant, l'homme est une allumette dont
le phosphore est sec; mort, il n'a plus
qu'un phosphore humide, et l'allumette ne
flambe plus !

Pauvre France ! quels représentants tu
l'es choisis ! A la tribune, où retentissaient
jadis les voix éloquentes des Villèle, des
Châteaubriand, des Berryer, des Guizot,
des Montalembert, apparaissent des bipèdes
au poil ras, qui transforment l'humanité en
paquet d'allumettes ! Certainement cela ne
ressemble pas à ce que l'on connaissait au-
trefois; la France était accoutumée à voir
d'autres hommes, à entendre d'autres ora-
teurs. Quel progrès, ou plutôt quelle déca-
dence !

Si ridicules, si insensées que soient de
pareilles doctrines, elles ont un côté pro-
fondément triste, elles méritent que nous y
attachions une importance extrême. Elles
sont, en effet, la conséquence naturelle,
logique, inévitable du principe républicain.
L'Etat laïque est l'Etat sans Dieu, la société
laïque est naturellement composée d'élé-
ments laïques, c'est-à-dire d'hommes réso-
lus à se passer de Dieu. Reniant Dieu, ils

nient par là même leur âme immortelle et
n'admettent plus que des effets phosphori-
ques. Nous en arrivons à la matière brute.
C'est cette doctrine que l'on prêche aujour-
d'hui hautement, c'est elle que l'Etat laïque
cherche à faire prévaloir par une législation
nouvelle, et toutes les lois républicaines con-
vergent vers ce but commun.

Sous l'influence du dogme républicain
le mouvement matérialiste s'organise sans
violence, mais avec fruit; il s'appuie sur
les lois, il se propage par les manuels civi-
ques distribués à l'enfance, par le mariage
civil substitué au mariage religieux, par le
divorce, demandé au nom du droit natu-
rel, qui aboutit à l'abolition de tout mari-
age.

A chaque page du livre de la vie sociale,
le nom de Dieu est effacé; on y inscrit seu-
lement les droits de la souveraineté de
l'homme, et la majesté divine est remplacée
par les efflorescences du phosphore humain.
La question est donc capitale, et un jour
viendra où dans la société sans Dieu les
passions matérialistes ne rencontreront
plus de résistance, plus de frein; dans leur
agitation elles froteront un peu vivement le
phosphore et tout le paquet d'allumettes
prendra feu. Flambez finances ! Nous
assisterons à un grandiose incendie.

LA CHAMBRE.

Séance d'hier mardi. — L'ordre du jour
appelle la discussion du projet de loi de M.
Naquet sur l'expulsion des étrangers.

M. Tony Revillon attaque violemment le
projet qui, d'après lui, ne sera pas plus
libéral que la loi de 1849.

Il revendique l'hospitalité et la liberté
complète au nom de l'humanité.

Les proscrits étrangers sont des républi-
cains que la République française doit re-
cueillir.

M. Tony Revillon est très-applaudi par
l'extrême gauche.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XVI

LES DANSEUSES.

Trois jours à peine après l'évasion de Bou-Maza,
les attaques recommencèrent.

Le chef rebelle, ralliant les débris épars de ses
tribus, inquiéta sans relâche les avant-postes
français, voulant fatiguer nos soldats par des alertes
successives, jusqu'à ce que les renforts qu'il avait
demandés au désert par ses émissaires, cavaliers
infatigables, pour lesquels la fatigue et la distance
semblent ne point exister, lui permirent de tenter
de nouveau un sérieux engagement.

C'était la guerre qui reprenait avec une intensité
nouvelle.

On prête assez peu d'attention, en France, aux
bulletins de cette interminable lutte dont une des
phases, non peut-être des moins sérieuses, se
produit en ce moment même aux frontières tuni-
siennes.

C'est une injustice criante vis-à-vis de nos pau-
vres Algériens, car peu de campagnes d'Europe
sont plus pénibles, et le soleil, la soif, les maladies
frappent aussi sûrement et plus cruellement que
les krupps les plus formidables.

On a marché tout le jour sous un soleil de
plomb.

L'ennemi, souvent on ne l'a même pas aperçu;
mais on l'a senti devant soi, derrière soi, sur ses
côtés. Les nerfs sont incessamment tendus, les
muqueuses de la gorge se racornissent sous l'air
brûlant que l'aspiration leur apporte.

Et pas une goutte d'eau pour étancher cette soif
ardente qui cause des douleurs plus intolérables
que celles de la faim, pour rafraîchir ces palais
embrasés.

De l'eau ? En trouvera-t-on même le soir au
divouac ?

Les guides l'ont affirmé. D'ailleurs, les chameaux
suivent à distance avec des outres pleines.

Mais la poursuite a été vive. Elle a jeté la colonne
hors de la direction donnée au convoi.

On est parti le matin avec l'espoir de cerner à
la fois bêtes et gens, et de puiser à longs traits aux
mamelles des brebis.

Mais troupeaux et Arabes ont été plus agiles. On
n'a rien pris, et, quand vient la nuit, on campe sur
les rives d'un oued quelconque dont le lit desséché
n'offrirait pas à une sauterelle de quoi laver le bout

de son aile.

Alors vous voyez officiers et soldats, le quart de
fer blanc à la main, fouiller févreusement le lit de
la rivière, pour y découvrir une goutte d'eau ou-
bliée par le soleil.

Un peu de mousse humide est une véritable
trouvaille. On la suce avec avidité.

Quelques-uns, en déplaçant un quartier de ro-
che, découvrent une flaque où se tord un escadron
de petites sangues fines comme des fils.

On passe cette eau à travers une cravate tendue
sur le quart en guise de filtre, et souvent, malgré
cette précaution, on a, quelques minutes après
avoir avalé l'eau, le palais tout en sang.

C'est une sangue qui, dérangée dans ses ébats,
s'y est attachée et se venge à sa façon.

La plupart du temps, toutes les recherches sont
vaines, et l'on passe toute la nuit à attendre la
venue du convoi qu'un détachement a été rallier.

Combien de fois, hélas ! le jour ne vient-il pas
avant le convoi !

Qu'on joigne à ces privations des fatigues inces-
santes, les fièvres, les dysenteries, etc., et l'on ne
s'étonnera plus qu'un régiment en Afrique, à la fin
d'une journée où il a reçu à peine quelques coups
de fusil, ait son effectif aussi diminué que celui
d'un régiment en Europe après de sanglants enga-
gements.

José ne pouvait méconnaître toute l'étendue

d'une faute qui prolongeait ces souffrances et ces
dangers, et les nouvelles attaques de Bou-Maza
eussent pu influer sur le conseil de guerre chargé
de juger l'homme auquel le chef Touareg devait sa
liberté.

Mais la justice militaire ne subit pas d'influences
personnelles, et si, par des nécessités indiscutables,
son code est sévère, elle n'en poursuit l'application
qu'avec une réserve extrême, cherchant toujours
non pas un coupable, mais un innocent dans le
prévenu, et, sauf les cas, heureusement si rares
dans notre armée, de lâcheté et de forfaiture à
l'honneur, fouillant avidement dans les antécédents
de l'accusé pour y trouver matière à indulgence.

Cependant, à la faute commise par José il n'y
avait qu'une expiation : la mort.

La peine de mort fut donc, à l'unanimité, pro-
noncée contre lui. Mais, le verdict rendu, les juges
rédigèrent et signèrent un recours en grâce, basé
sur les services précédents rendus par le condamné,
et le gouverneur, heureux d'y faire droit, continua
le châtiment suprême en cinq années de détention.

Tous ces détails, dit Djemmaah en terminant
son récit, me furent donnés par un des cavaliers de
mon père qui, faisant en même temps partie du
goum soumis aux Français, nous servait d'espion.

Pour nous, enfant du grand désert, la perte
de la liberté est pire que la mort, et je souffrais,
comme s'il se fût agi d'un des miens, du châtiment.

M. Louis Légrand lui succède à la tribune et défend le projet.

M. Pelletan s'étonne que M. Légrand ait dit que la responsabilité ministérielle suffirait pour empêcher l'arbitraire, s'il venait à se produire à l'ombre de la loi qu'on va faire.

Lorsqu'un gouvernement fera une expulsion arbitraire, il invoquera pour se défendre devant la Chambre la perturbation que jette dans le pays une crise ministérielle.

Il ajoute que la loi nouvelle ne rendra aucun service et ne tranchera pas les difficultés diplomatiques.

Il termine en disant que c'est la suppression du droit d'asile, et ce droit doit être sacré aux républicains. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Freycinet donne des explications très-embarrassées. D'après lui, le nouveau projet est bien meilleur que la loi de 1849, car elle permettra de répondre aux réclamations diplomatiques et de motiver des refus d'extradition.

Le président du conseil est très-fréquemment interrompu. Il affirme que le texte du projet est le plus libéral qui soit en Europe.

M. Pelletan constate que le ministre n'a rien répondu à la question, et que l'arbitraire restera toujours suspendu sur la tête des étrangers.

Le passage à la discussion des articles est voté par assis et levé.

Au scrutin, l'amendement de M. Pelletan sur l'article unique, amendement qui consiste à supprimer simplement les dispositions de la loi de 1849, est repoussé par 301 voix contre 134.

M. Naquet défend à son tour un amendement qui consiste à ne laisser s'exercer le droit d'expulsion qu'envers les nationaux du pays contre lequel on sera en guerre ou dans le cas d'insurrection à main armée.

M. le ministre de l'intérieur combat ce contre-projet.

Le contre-projet de M. Naquet est repoussé par 333 voix contre 80.

M. Granet parle contre le second paragraphe de l'article unique du projet gouvernemental; ce paragraphe dit que l'expulsion sera accordée lorsque l'étranger aura été condamné par un tribunal français ou étranger.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## Chronique générale.

Le groupe de l'Union républicaine a tenu une séance qui a été ouverte par un discours de son nouveau président, M. Waldeck-Rousseau.

Ce discours contient un exposé du programme que se proposent de suivre les gambettistes :

« En me désignant pour la présidence de cette importante réunion, vous avez constaté que mes sentiments ne diffèrent

indigné à celui qui s'était si généreusement compromis pour moi.

« Vainement mon père essaya d'enlever le prisonnier à l'escorte qui l'emmenait à la prison de Mascara, d'où il devait être dirigé sur le boulet d'Alger.

« Il fut repoussé.

« Je suivis quelque temps encore mon père dans sa campagne contre les colonnes de Gélyville, mais je voyais avec horreur les traitements que les nôtres faisaient subir à vos soldats prisonniers, et plus d'une fois j'eus le bonheur d'arracher quelques-uns de ces malheureux aux tortures qui les menaçaient.

« Ma pensée ne quittait plus le pauvre captif.

« Une nuit, les Touaregs rentrèrent seuls au douar. Bou-Maza, poursuivi par un détachement français, avait roulé avec son cheval au fond d'un précipice et s'était tué dans sa chute.

« Vainement, le jour venu, nous cherchâmes son corps. Il avait été enlevé par les Français, qui voulaient constater la mort d'un de leurs plus terribles ennemis.

« En effet, cette mort mit fin à l'expédition. Toutes les tribus soulevées sollicitèrent l'aman. On nous rendit le corps de notre père et maître, et je pus lui rendre les derniers devoirs au lieu de sépulture de nos ancêtres, là-bas, sous les grands palmiers de l'Ammar.

pas des vôtres, et que, après les événements auxquels j'ai pu être mêlé, je n'ai apporté d'autre ambition que celle de soutenir avec vous et parmi vous cette politique progressiste qu'on ne saurait sans péril ni répudier ni renouer.

« Notre programme de réforme se différencie moins par les questions auxquelles il touche que par le caractère des solutions qu'il propose.

« Tout le monde veut réformer la magistrature, réorganiser le service militaire, développer l'esprit d'association, encourager la prévoyance, venir en aide à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture, mais, sur tous ces points, ce sont des solutions fermes, précises, pleinement démocratiques, que vous avez manifesté la volonté de poursuivre.

« Nous voulons une organisation judiciaire qui garantira au citoyen une justice prompte et éclairée, à l'état républicain le concours du juge; l'égalité et la proportionnalité des charges doivent être la règle du service militaire comme de l'impôt.

« Nous ne croyons point qu'on puisse développer l'esprit de prévoyance en maintenant toutes les tutelles et toutes les entraves créées par les législations antérieures. Nous n'avons pas l'illusion de croire qu'on puisse exonérer le travail national sous toutes ses formes de la dîme que prélèvent sur lui des intérêts parasites sans irriter certains monopoles et sans provoquer des coalitions toujours redoutables.

Après ce discours, M. Louis Légrand a soumis à la réunion les conclusions de son rapport sur le projet de loi relatif à la réforme judiciaire; ces conclusions ont été approuvées.

A Paris, dans le dix-huitième arrondissement, c'est un ouvrier socialiste collectiviste qui a été élu conseiller municipal. Deux autres candidats, socialistes aussi, M. M. Simonneau et Lucipia, ont été évincés. Trop bourgeois! Le jeune Lucipia, qui avait eu 1,070 voix le dimanche précédent, n'en a plus retrouvé que 823.

L'élu, M. Jeoffrin, ouvrier mécanicien, est un amnistié.

La Cour d'appel d'Agen vient de confirmer, par un arrêt fortement motivé, le jugement du tribunal de première instance qui avait condamné la ville d'Agen à payer aux Frères de la Doctrine chrétienne la somme de 15,000 fr. pour dommages causés par la laïcisation de l'école communale au mépris d'un traité existant entre la municipalité et l'Institut congréganiste.

Veut-on apprécier l'impartialité qui préside aux examens pour le brevet de capacité? A la dernière session des examens qui s'est tenue à Evreux, l'un des examinateurs était le rédacteur en chef du journal radical de la ville!

Le Français dit que les jeunes filles qui se

« Alors je me trouvai complètement isolée. Ma mère était morte depuis longtemps. Il n'y avait plus d'affection pour moi sous la tente de Bou-Maza.

« Un de nos chefs voulut me marier à son fils, mais une force irrésistible me poussait vers Alger. J'implorai Dieu et je m'échappai.

« J'ai marché longtemps, bien longtemps, vivant de fruits sauvages, car je voulais conserver quelques sequins que mon père me donnait jadis et qui m'aideraient peut-être à obtenir la liberté de mon bienfaiteur.

« Enfin, je suis allée à la prison d'Alger. On m'a repoussée. Je faillis devenir folle. Mais le souvenir de José me rendit courage. D'ailleurs, je me sentais près de lui.

« En voyant les passants se grouper autour des Almées, l'idée me vint de faire comme elles et d'augmenter mon petit trésor pour pouvoir offrir une plus forte rançon.

« Les Français sont généreux et je me croyais bientôt au bout de ma tâche lorsque le serpent de ce mauvais homme s'est jeté sur moi... »

Et la pauvre fille frissonnait encore à cet horrible souvenir.

(A suivre.)

présentaient le 28 mars pour le brevet d'insultatrice ont eu à répondre à cette question : « Quel est, dans l'histoire de France, le personnage qui vous paraît avoir le plus de titres à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité? — Donnez les motifs de votre choix. »

Il est clair que cette question est un piège, puisque chacun peut y répondre suivant son sentiment propre, mais avec la certitude d'être évincé s'il ne se rencontre pas juste avec l'opinion de l'examineur.

## ASSASSINAT DE LORD CAVENDISH

ET DE  
M. THOMAS BURKE.

Le parti révolutionnaire qui exploite l'agitation irlandaise vient de se signaler par deux attentats, qui sont tout à fait dans ses moyens et dans ses traditions. Lord Cavendish, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, et son secrétaire, ont été assassinés, samedi, en plein jour.

Ce double crime, se produisant au moment où M. Gladstone se résignait à la politique des concessions, est de nature à changer de fond en comble la politique anglaise, et nous pourrions fort bien apprendre la démission du premier ministre et l'avènement de la politique de répression.

Nous souhaitons seulement que cette répression soit intelligente et qu'elle sache discerner entre les malheureux Irlandais qui ne sont coupables que de misères, et les exploitateurs internationaux, qui ne montrent aucune pitié, et qui se sont abattus sur l'Irlande, où ils jouent du couteau, après avoir joué du pistolet à Madrid, du poignard à Rome, du fusil de chasse à Berlin, de la dynamite à Saint-Petersbourg et du pétrole à Paris.

Voici, d'après le *Clairon*, le récit de l'attentat :

Vers sept heures, hier soir, lord Cavendish et M. Burke se promenaient dans une des vallées du Phoenix Park, le plus grand et le plus beau des squares de Dublin, rendez-vous de la société élégante, lorsqu'une voiture s'arrêta subitement auprès du ministre et du sous-secrétaire.

Quelques passants, qui ont assisté de loin, et sans se douter de ce qui allait advenir, au drame, avaient remarqué que cette voiture contenait quatre hommes.

Dès qu'elle fut arrêtée, deux individus en descendirent avec précipitation et se jetèrent sur lord Cavendish et M. Burke, dont ils labourèrent le cou et la poitrine d'une arme pointue qu'on croit être un poignard.

Si subite avait été l'agression, que les malheureux fonctionnaires ne purent pousser que des gémissements sourds, se débaltre quelques instants, et tomber épuisés et sans vie.

Leur forfait commis, les deux misérables remontèrent dans la voiture qui prit la fuite au triple galop.

Lorsqu'on accourut et qu'on aperçut les deux cadavres, horriblement mutilés et gisant dans une mare de sang, il n'était plus temps de se mettre à la poursuite des assassins, dont la police a été impuissante jusqu'ici à retrouver les traces.

Il y avait quelques heures à peine que lord Cavendish et M. Burke étaient arrivés à Dublin, avec le comte Spencer et sa suite.

Toute la ville a été frappée de stupeur lorsqu'on a appris ce qui venait de se passer. Les conjectures les plus diverses ont été formulées quant aux causes de l'attentat, et quoique l'opinion générale l'attribuât au *land leaguers*, on a été surpris d'apprendre que les victimes avaient été dépouillées de leur argent, de leurs bijoux et de leurs papiers.

Au château, l'attentat de Phoenix Park a occasionné une réelle panique. De forts détachements de *constables* ont été postés aux bords de la résidence vice-royale et lord Spencer a été si profondément frappé de la fin malheureuse de ses collaborateurs, qu'il aurait formellement manifesté l'intention de donner sa démission.

Tous les postes de police ont été avisés de l'assassinat du secrétaire et du sous-secrétaire d'Etat, et des instructions leur ont été transmises pour exercer une surveillance rigoureuse sur les étrangers d'allures suspectes. En outre, dans l'idée que les coupables pourraient bien être des *fenians* envoyés d'Amérique, ordre a été donné d'observer de

près, pendant quelques jours, les allées venues à bord de tous les navires, les allées dans les ports irlandais.

C'est surtout pour M. Gladstone que le cident terrible, qui ne pourrait être comparé, au point de vue du lecteur français, qu'à un fatal coup de pistolet dont mourut Victor Noir, en 1870, et qui assasina pour ainsi dire, l'empire libéral.

En ce qui concerne personnellement notre ministre, il est, il faut le reconnaître, doublement touché par ce crime : comme homme privé et comme politicien.

Lord Frederick Cavendish était, en effet, un de ses très-proches alliés, ayant épousé la fille de lord Littleton, propre nièce du chef du cabinet. Au point de vue politique, le malheur n'est pas moins grand, le regretté défunt appartenait à une des notables familles du parti *wigh* : frère du marquis de Hartington (un des chefs de la majorité actuelle) et deuxième fils du duc de Devonshire, il représentait depuis vingtaine d'années les libéraux du Nord Riding, dans le comté d'York. De plus, il avait été, pendant quelque temps, secrétaire intime de M. Gladstone, et, à ce titre, sa nomination au secrétariat pour l'Irlande avait une signification toute particulière.

Ce crime est un malheur pour l'Irlande, une tache sur la cause qu'elle défend depuis près de trois siècles.

Nous ne savons ni ce que fera le gouvernement britannique, ni ce que feront les chefs de la Ligue agraire. Nous voudrions pouvoir conseiller aux uns et aux autres, le sang-froid et la modération. Ce qui nous paraît nécessaire à cette heure, aussi bien pour le cabinet de Londres que pour les Irlandais, c'est de ne pas confondre dans la même réprobation les assassins de la Révolution cosmopolite et les malheureux paysans qui réclament un *modus vivendi* acceptable, fondé sur l'équité. L'un doit poursuivre le crime sans oublier les réformes à faire; les autres doivent, pour triompher légitimement, séparer avec soin leur cause qui est digne d'intérêt, du parti de la Révolution, qui ne mérite aucune pitié.

On a arrêté un individu nommé Charles Moore, que l'on soupçonne être l'un des assassins de lord Cavendish.

Parti hier soir de Dublin, par le train à quatre heures, il est descendu à Maynooth où son arrestation a été opérée.

Charles Moore prétend qu'il est arrivé vendredi d'Amérique. Il désire aller à Longford, mais s'étant senti indisposé il a pris un billet pour Maynooth.

On le conduira aujourd'hui à Dublin pour faire constater son identité.

Charles Moore s'est évanoui au moment où il a été arrêté. Son signalement coïncide exactement avec celui de l'un des assassins.

Le gouvernement a offert à sir Charles Dilke le poste de secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Sir Charles Dilke ne veut accepter qu'autant qu'il pourra siéger dans le cabinet de cabinet. Le gouvernement repousse cette condition.

La *Pall Mall Gazette*, dans sa 5<sup>e</sup> édition de six heures du soir, publiait lundi l'information suivante :

« Une dépêche arrivée de Dublin annonce qu'on a trouvé à Chapelized le cadavre d'un cocher de fiacre (*carman*), qu'on suppose être celui qui a amené les assassins de lord F. Cavendish et de M. Burke au Phoenix Park. »

## BULLETIN FINANCIER.

Les séances se suivent et se ressemblent peu d'activité sur toute la ligne.

Nos rentes elles-mêmes se traitent avec mollesse le 3 0/0, 84.02 et 84.05; l'amortissable, 84.00 et 84.25; le 5 0/0, 117.37 à 117.40.

L'italien est de plus en plus délaissé, le nouveau emprunt fait à Londres n'a rencontré aucun succès.

La Banque de France, dans les conditions où elle trouve le marché, a de grandes chances de passer à 5,625.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,495, en baisse importante sur les cours de la veille. Ce titre, comme les obligations foncières et communales du même établissement, est une des rares valeurs qui trouvent des acheteurs. Les obligations communales sont actuellement en émission à 480, et par conséquent à 96 fr., présentent tous les avantages de placement sûr et rémunérateur.

La Foncière de France et d'Algérie ne se ralentit pas dans ses opérations. Elle vient de conclure, sous le patronage d'un grand établissement, une affaire qui promet d'être très-fructueuse pour la Société.

Le Crédit social du Crédit de France est momentanément immobilisé, mais grâce aux ressources provenant des versements appelés il sera possible à la Société de réaliser son actif, et d'entrer en possession non-seulement des bénéfices résultant des opérations engagées, mais encore des bénéfices résultant des opérations des financiers vis-à-vis de l'émission de l'abandon du canal de Corinthe s'accroît de plus en plus, on a étudié l'affaire sous toutes ses faces, et on s'aperçoit de suite des erreurs commises, et on s'aperçoit de suite des erreurs commises, et on s'aperçoit de suite des erreurs commises.

Les actions de la Société Française Financière, dans les affaires dans leur mouvement ascensionnel, se tiennent en bonne forme, mais sans changement, au cours de 1,030.

Les valeurs industrielles sont très-demandées, les capitaux de placement, et parmi celles-ci, les actions de la Compagnie d'Aguilas à 550. Les actions de cette Compagnie sont des mieux situées, elles ont de chemin de fer lui appartenant, la met en communication avec un port et de là avec les débouchés du monde entier.

Le Lyon, 1,725; l'Orléans, 1,295.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du 9 mai.

#### Affaire LE MOAL. — Attentats à la pudeur.

Le Moal, âgé de 24 ans, est né à Saint-Sigal (Finistère), le 22 février 1858. Il était sous-principal au collège de Saumur quand il s'est rendu coupable de plusieurs attentats à la pudeur sur quatre élèves confiés à ses soins.

Le Moal refuse de reconnaître les faits; il se plaint d'être victime de la vengeance des enfants qui déposent contre lui.

Le jury a rendu un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

La Cour a condamné Le Moal à cinq ans de réclusion. (Courrier d'Angers.)

La session actuelle comprend cinq poursuites pour attentats à la pudeur et viols, sur sept affaires.

C'est avec tristesse, dit le Patriote, que nous constatons qu'à chaque trimestre ce genre de crime va en augmentant. On se sent profondément écœuré en présence de ces hontes.

#### M. Pellin.

Nous trouvons dans le Progrès de Nantes, du 2 mai, quelques lignes aimables pour le légitime que nous aurons le plaisir d'entendre à la prochaine saison théâtrale :

« La représentation d'adieu, que nous avons annoncée hier, a été des plus brillantes. Nous n'entreprendons pas de donner à tous les artistes qui y ont brillé les éloges qu'ils méritent; nos colonnes n'y suffiraient pas. Mais nous ne pouvons laisser passer sans le signaler le très-grand succès remporté par M. Pellin dans la Favorite.

Ce succès a été d'autant plus marqué, que M. Pellin venait de jouer avec une véritable supériorité, dans un genre tout différent, le rôle du Postillon de Longjumeau. Plein d'entrain, de brio, de gaité spirituelle dans le rôle du sémillant Chapelou, il s'est montré plein de sentiment et d'âme dans celui de Fernand.

Il est impossible de dire avec un accent plus pénétrant, une expression plus communicative le chant si doux et si triste : Ange si pur. Il n'y avait qu'une voix dans la salle pour regretter que M. Pellin n'eût pas été plus souvent à même de montrer dans l'opéra tout ce dont il est capable, et que les contrats qui lient le directeur vis-à-vis des artistes n'aient pas toujours permis de lui donner des rôles qui n'eussent pas perdu à lui être confiés. »

Voilà qui nous permet d'espérer pour l'année prochaine de brillantes soirées, sous la direction de MM. Pellin père et Paul Serin.

Brézé. — Dimanche matin, vers 44 heures, la femme Chamauret était, sur le chemin de Brézé à Meigné, avec d'autres femmes. Son jeune enfant, Jean-Baptiste, âgé de 2 ans, jouait non loin d'elle avec d'autres enfants. La jeune femme eut l'imprudence de le laisser seul pour aller préparer le repas. En son absence, le petit Jean-Baptiste s'approcha d'un fossé qui borde la route et y tomba. Un quart d'heure après, lorsqu'elle revint, elle chercha son enfant, et, se dirigeant du

côté du fossé, elle aperçut le chapeau du petit, flottant sur l'eau. Elle descendit et retira son fils. Les secours furent inutiles pour le rappeler à la vie.

Soulanger. — Le 28 avril dernier, deux ouvriers terrassiers, les sieurs Legodec et Abellard, étaient occupés à fouiller un terrain sur la commune de Chavagnes, lorsqu'un éboulement a renversé Abellard, l'enveloppant sous deux mètres de terre. Quand on le releva, l'asphyxie était complète. Abellard habitait la commune de Soulanger.

Les Ponts-de-Cé. — M. Courtois, maire républicain, naguère imposé à la majorité du conseil par la fantaisie de M. le préfet, n'a pas été réélu.

Le nouveau maire est M. Joseph Bouton, à la nomination duquel tous les conservateurs souhaitent la bienvenue.

#### ANGERS.

L'Etoile révèle ce trait des mœurs laïques :

« Dimanche, vers cinq heures et demie du soir, un ouvrier entra dans l'église Saint-Joseph, vociférant, brandissant une canne, et s'avança dans la direction du maître-autel. »

Le scandale ne fut pas long. Un monsieur se leva immédiatement, enjoignit au braillard de sortir, le fit filer devant lui et le mit à la porte.

La police se promenait tranquille sur la place, l'œil tourné vers l'Université. »

#### CONCOURS REGIONAL DE NANTES.

Le concours régional de Nantes, qui aura lieu du 13 au 22 mai courant, comprend les départements suivants : Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Maine-et-Loire, Mayenne, Ille-et-Vilaine et Loire-Inférieure.

Samedi 13. — Réception des machines. — Exposition archéologique. — Retraite aux flambeaux.

Dimanche 14. — Exposition des machines et instruments agricoles. — Steeple-chase military. — Ballon.

Lundi 15. — Travail des instruments et machines. — Expositions départementales.

Mardi 16. — Exposition des machines.

Mercredi 17. — Réception des animaux.

Jeudi 18 (Ascension). — Exposition du concours régional. — Concours des pompiers. — Fête de nuit sur l'Erdre.

Vendredi 19 et samedi 20. — Exposition.

Dimanche 21. — Festival : 2,000 musiciens.

Lundi 22. — Concours de musiques et orphéons. — Distribution des prix.

#### LES DEPUTES D'INDRE-ET-LOIRE.

Sur la question de savoir si la Chambre passera à la discussion des articles de la proposition de loi de M. Alfred Naquet, relative au rétablissement du divorce (adoptée par la Chambre des députés), MM. Belle, Joubert, Rivière et Wilson ont voté pour.

Sur le passage à une deuxième délibération sur la proposition de M. Alfred Naquet, relative au rétablissement du divorce (adoptée par la Chambre des députés), MM. Belle, Joubert, Rivière et Wilson ont également voté pour le divorce.

Que diront leurs femmes ?

#### DÉPART DE TROUPES.

On lit dans le Journal de Mamers :

« Hier, 150 hommes du 145<sup>e</sup> sont partis avec un sous-lieutenant, afin de remplacer, au 124<sup>e</sup>, en Tunisie, les malades et les morts. »

C'est sans musique ni trompette que s'est effectué ce départ, pour qu'on ne parle pas du désordre qui existe dans l'armée et faire un silence complet sur les envois successifs des soldats pour une expédition si coûteuse en hommes et en argent. »

#### CHARTRES.

Un pauvre vieillard octogénaire, demeurant à Umpeau, vient d'être lâchement assassiné pendant la nuit. Il a été frappé à coups de cognée.

La victime, qui avait 84 ans, jouissait encore d'une excellente santé.

Le mobile du crime paraît être le vol. La justice a commencé une enquête dont les résultats sont satisfaisants.

#### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1882.

##### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Henri Legris, place du Chardonnet.

Le 2. — Maurice-Edouard Commeny, rue de la Visitation.

Le 3. — Joseph-Auguste Sirben, rue de la Croix-Verte.

Le 5. — Gustave-Emile Gilardot, à l'Hospice.

Le 6. — Georges Mercier, place de la Bilange.

Le 7. — René-Joseph Marchand, rue de la Visitation; — Marguerite-Louise-Alphonstine Leroux, rue Beaurepaire.

Le 8. — Marie-Renée Delaye, place Saint-Pierre.

Le 10. — Marie Le Roch, hameau du Petit-Puy.

Le 13. — Madeleine-Hermance-Lucie Cerisier, rue de la Croix-Verte; — Eugène-Victor Lambert, quai Saint-Nicolas; — Marie-Madeleine Albert, rue de la Petite-Douve.

Le 15. — Jean-Auguste Tournoux, quai de la Marine; — Albert-Florent Hainault, rue de Nantilly.

Le 17. — Henri Ferrand, hameau de Beaulieu; — Georges-Pierre-Ernest Marais, rue d'Orléans; — Edouard-Louis-Joseph Bithouart, chemin Charrier.

Le 18. — Ferdinand Biémont, route de Rouen.

Le 19. — Andrée-Louise-Rachel Poillierat, rue du Marché-Noir.

Le 21. — André-Gabriel Renou, rue du Puits-Neuf.

Le 22. — Gabrielle Chenuau, rue de la Croix-Verte; — Henri-Charles Métayer, rue de Poitiers.

Le 25. — Anne-Louise Juteau, rue des Saules.

Le 26. — Edouard Boursier, hameau du Petit-Puy.

Le 27. — Emile-François Mérigard, rue Saint-Jean; — Marie-Louise Legéay, aux Huraudières.

Le 29. — Paul Aury; rue Saint-Nicolas; — Camille Poirier, rue de la Visitation.

##### MARIAGES.

Le 10. — Gustave-Baptiste-Charles Sejouré, cordonnier, a épousé Anne Piffard, couturière, tous deux de Saumur; — Clément-Henri Rivière, imprimeur, de Châtelleraut, a épousé Marie-Louise Gendron, sans profession, de Saumur.

Le 11. — Auguste Guidois, journalier (veuf), a épousé Hermance-Éléonore-Louise Tessier, cuisinière, tous deux de Saumur; — Joseph-François Lambert, cordonnier (veuf), a épousé Clémentine Dèce, cuisinière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 12. — Jean-Julien Lelièvre, cocher, a épousé Marie-Louise Cosneau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 15. — Eugène Crochu, journalier, a épousé Marie Pommerais, journalière, tous deux de Saumur.

Le 17. — Henri-François Riobé, mécanicien, a épousé Joséphine Valteau, couturière, tous deux de Saumur; — Charles Riendonant, jardinier, de Souzay, a épousé Eugénie-Emilie-Saline Ravreau, sans profession, de Saumur.

Le 22. — François-André Laigre, couvreur, a épousé Juliette-Aimée Tulasne, couturière, tous deux de Saumur.

Le 24. — Philippe Rouiller, cavalier de manège (veuf), a épousé Virginie Bourgerie, couturière, tous deux de Saumur.

Le 25. — Jean Durix, charpentier, de Monceaux-Mines, a épousé Rosalie-Aimée Garnier, cuisinière, de Saumur.

##### DÉCÈS.

Le 3. — Joseph Loyau, 6 ans, rue du Petit-Pré.

Le 4. — Joseph-Auguste Delalande, journalier, 80 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Lucie Petit, 14 ans, couturière, rue des Basses-Perrières; — Eugène-Armand Blain, employé de commerce, 31 ans, quai de Limoges; — Praxile-François Poulet, ancien notaire, 56 ans, rue du Pavillon.

Le 7. — Albertine Foyer, sans profession, 45 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Alfred Bourel, cocher, 38 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Andrée-Marie Merle, 2 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 10. — Marie Dubois, domestique, 25 ans, à l'Hospice; — Marie-Louise Zennari, 13 jours, Cour d'Offard; — Auguste-Raymond Gauthier, 3 mois, rue de la Monnaie; — Charles Ledoux, couvreur, 40 ans, quai de Limoges.

Le 11. — Jeanne Pinon, sans profession, 86 ans, veuve Julien Gauvain, rue Saint-Lazare; — Paul-Etienne-François Pineau, 3 ans, rue Brault; — Mathurin Hamon, en religion frère Cabel, instituteur, 54 ans, rue Duplessis-Mornay.

Le 12. — Louis Folleville, employé, 60 ans, rue de la Visitation; — André Fourché, cultivateur, 78 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Berthe-Augustine Lemard, 2 ans, rue Saint-Nicolas; — Napoléon-François Peintre, chapelier, 70 ans, à l'Hospice; — François Rouzel, domestique, 23 ans, à l'Hospice; — Bathilde Gabillard, 2 ans, quai de Limoges.

Le 15. — Rose Brochain, couturière, 24 ans, épouse Philippe Pelé, hameau de Beaulieu.

Le 16. — Albert-Florent Hainault, 1 jour, rue Saint-Lazare; — Jean Donné, journalier, 73 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Louise Valliot, journalière, 86 ans, veuve César Chanard, à l'Hospice.

Le 18. — Pauline-Alexandre Quillet, comptable, épouse Ingrand, 60 ans, rue du Portail-Louis.

Le 20. — Anne-Marie Hermann, sans profession, 90 ans, veuve Pierre-Joseph Deleu, rue Haute-Saint-Pierre; — Marie Ribert, rentière, 31 ans, rue Saint-Jean; — Virginie Deruel, rentière, 76 ans, veuve Louis Coutelet, Grand'Rue.

Le 21. — Désiré Meignant, employé, 40 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Marie-Joséphine Souliman, 2 ans, rue de la Marmaillette.

Le 25. — Madeleine-Hermance-Lucie Cerisier, 12 jours, rue de la Croix-Verte.

Le 26. — Anne-Baptiste Buzon, marchand de volailles, 55 ans, épouse François Girard, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 28. — Paul Daluzeau, cordonnier, 80 ans, à l'Hospice; — Marie-Joséphine Lefresne, domestique, 17 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Jean Bécharel, 8 ans, rue Notre-Dame; — Georgette Tournoux, 15 jours, quai de la Marine; — Léandre Verneau, charbon, 70 ans, rue des Boires.

#### DRAME ET SINISTRE EN MER

Les dix Sauveteurs du Havre morts au champ d'honneur

Poëste dédiée à M. SINGRIED, maire du Havre.

On prétend que l'espèce humaine dégénère; Quelle erreur! Eh qui donc voudrait nous le prouver? Nos marins ont bien plus qu'un courage ordinaire: Étais tout spontanés, et rien de mercenaire. De tels hommes, où donc pourriez-vous en trouver?

La crainte est en effet la sœur de l'égoïsme! Mais eux pris de ce mal? Laisser à l'abandon Des frères, des amis? Jamais! Leur catéchisme Brèche le dévouement jusques au paroxysme. Aux lâches la frayeur: quant à nous, allons donc!

Là, voyez venir la terrible bourrasque! L'un par l'autre poussé, le flot gronde et mugit; Leur canot bien gréé qui brillait comme un casque N'a plus le même aspect; le hauban devient flasque, Mais loin de se troubler, l'escorte réagit.

L'expérience est là — le joyau tient la barre — Héros surexcités, vous courez à la mort. Un athlète éprouvé, seul, d'une ancre s'empare. Hélas! pas un seul point pour y fixer l'amarré, Le sloop doit revenir tout seul et vide au port.

Et le flot courroucé hurle, mord et commence A désarticuler les planches de l'esquif. Debout sur le rivage, une foule en démeçue, Les yeux fixés au ciel, invoque la clémence Du destin trop cruel poussant droit au rescif.

Et toi, nouveau Jean Bart, ta vigueur athlétique! Youdrais-tu pouvoir dompter tous ces flots insensés? Encore un coup de vent — la montagne aquatique Fond sur vous, et malgré l'adresse et la tactique, Revient mettre à néant vos efforts dépensés.

Ni le lugubre cri du hibou, de l'orfraie, Ne sont un pronostic pour vous tous belliqueux. Leur cœur est aussi pur qu'un grain purgé d'ivraie. Pour mot d'ordre ils ont pris une maxime vraie: Sauver les naufragés, ou périr avec eux!

Sur leurs fronts, tout balés on voit la déchirure. Qui donna le passage à leur sang riche et pur? Le médaillon est prêt pour votre chevelure. Nouveaux martyrs, vous, dont la conscience est pure, Votre nom brillé enfui; — hier, il était obscur.

Du brave Canaris, l'émule et le modèle, On ne te verra plus trop, vaillant Lecroissey, Dans ton canot filant, ainsi qu'une hirondelle; On ne te verra plus dans ta frêle nacelle. Hisser ton pavillon: — dors auprès de Fossey.

Leprevost, Dessoyers, Ménécion, Cardine, Marescot et Leblanc, et Jacquot, Olivier... Sauveteurs éprouvés, croyez bien qu'une ondine Revendra chaque soir près de l'écueil qui s'incline. Ce trépas immortel, plus d'un doit l'environner.

Récit trop douloureux, le cœur saigne et se navre En songeant à ces fiers et puissants matelots... Un à l'un l'Océan a rendu leur cadavre; Et dans cent ans d'ici, l'on pourra croire, au Havre, Que ce fait accompli fut un remords des flots.

Lions, hommes bronzés, sous votre rude écorce Votre poitrine enferme un vaste et noble cœur. Et quelle exubérance et de vie et de force! La finesse du galbe et la beauté du torse Vous appartenaient bien, sans compter la valeur.

Et pour perpétuer ce digne et saint exemple, Est-il des dévouements plus profonds et plus vrais? Pourquoi ne pas graver sur la porte du temple, Afin que tout passant rêveur lise et contemple, Ces mots: Honneur! honneur aux dix héros Havrais!

Et, pourquoi pas encor, sur l'imposante tombe De ces lutteurs hardis, du Havre et de Honfleur, En dessus de leurs noms, précieuse hécatombe, Aux sauveteurs si chers, victime d'une trombe, Placer la double croix du Christ et de l'honneur?

#### ÉPILOGUE.

Héros, vous avez eu des princes les obsèques, Vous avez même en plus les regrets et les pleurs... Vos fils liront un jour dans nos bibliothèques Qu'il n'est rien de pareil dans les annales grecques. Recouvrons leurs cercueils de cyprès et de fleurs.

Mères, consolez-vous, reprenez le sourire, Et baisez l'orphelin distrait et sans souci; Vous n'aurez que bien peu de choses à lui dire. Il voudra remplacer le père qu'on admire. Sachez qu'on ne meurt point, lorsque l'on meurt ainsi!

Villebrevier, 6 avril 1882.

CH. MARCHAND.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MAI 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 % amortissable.	83 80	83 80	Nord	2125	2110	OBLIGATIONS		
3 % amortissable nouveau.	84	84 05	Orléans	1295	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240
4 1/2 %	112 40	112	Ouest	805	807 50	Obligations foncières 1877.		
Obligations du Trésor.	512 50	512 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1610	1620	Obligations communales 1879.	442	444
Obligations du Trésor nouvelles	516	517 50	Canal de Suez.	2750	2785	Obligat. foncières 1879 3 %	487	497 00
Banque de France.	5590	5600	C. gen. Transatlantique.	555	555	Est	378	378
Comptoir d'escompte	1045	1040	OBLIGATIONS			Midi	378	375 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1485	1500	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502	Nord	380	379 75
Crédit de France	389	390 50	1865, 4 %	518	516	Orléans	376	376 50
Crédit mobilier	580	580	1869, 3 %	405	399	Ouest	374	374 25
Est	750	750	1871, 6 %	395	394	Paris-Lyon-Méditerranée.	377	379
Paris-Lyon-Méditerranée.	1735	1730	1875, 4 %	512	518 75	Paris-Bourbonnais	378	379
Midi	1310	1300	1876, 4 %	514	510	Canal de Suez.	559	555

**GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
**CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.**

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	
7	15	express.
10	37	omnibus (s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES,  
sur conversion de saisie immobilière  
En quatre lots,  
DE DIVERS  
**IMMEUBLES**

Consistant en jardin, maisons d'habitation et vigne, Le tout situé communes de Chacé et de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, le mardi trente mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Michel Patry, propriétaire, ancien garde particulier, demeurant à Brézé, saisissant, Ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué ; En présence ou eux dûment appelés de :

- 1<sup>o</sup> M. Antoine Claveau, maître carrier, demeurant à Saumoussay, commune de Chacé, partie saisie, Ayant M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville pour avoué ;
- 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Lequippé, épouse séparée de corps et de biens du sieur Antoine Claveau, sus-nommé, demeurant à Saumoussay, commune de Chacé, créancière hypothécaire ;
- 3<sup>o</sup> M. Louis Liépard, banquier, demeurant à Saumur, créancier hypothécaire ;
- Ayant M<sup>e</sup> Albert pour avoué ;
- 4<sup>o</sup> M. Eugène Neau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg ;
- 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Madeleine Brisson, propriétaire cultivatrice, veuve de M. Pierre Rigault, demeurant à Bizay, commune d'Épieds ;
- 6<sup>o</sup> M. Pierre Rousseau, propriétaire cultivateur, et M<sup>me</sup> Madeleine Alleaume, son épouse, demeurant ensemble commune de Saint-Cyr-en-Bourg ;

Créanciers hypothécaires, ayant M<sup>e</sup> Lecoy pour avoué ;

7<sup>o</sup> MM. Michel et Jules Ecot, es-compteurs, demeurant à Montreuil-Bellay ;

Créanciers hypothécaires, ayant M<sup>e</sup> Beurepaire pour avoué ;

Et, en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et mentionné aux hypothèques ;

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Antoine Claveau, suivant procès-verbal du ministère de Chevallier, huissier à Montreuil-Bellay, en date du trente novembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-un, volume 31, n° 11 ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Lecompte, notaire à Brézé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous.

Commune de Chacé.

1<sup>o</sup> Lot.  
Un jardin, sis à Saumoussay, commune de Chacé, contenant environ quatre ares, joignant d'un côté et d'un bout M<sup>me</sup> veuve Viger, d'autre côté M. Buleau, renfermé de murs.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200 fr.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.  
2<sup>o</sup> Lot.

Une habitation en roc, sise au village de Saumoussay, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, comprenant une cuisine, salon, chambre à côté, une boulangerie sur la cuisine, caves, caveau, pressoir, jardin d'une contenance d'environ un are dix centiares, joignant au levant le roc, au midi la rue, au nord Pierre Lequippé.

Mise à prix : quinze cents francs, ci..... 1.500

3<sup>o</sup> Lot.

Une maison, située aux mêmes lieu et commune, composée d'une chambre basse à cheminée, une autre chambre à côté, chambre haute à cheminée au-dessus, grenier au-dessus, caves à cheminée dans laquelle est un four, granges, caves, pressoir, cour devant la maison, puits, le tout en un seul tenant, joignant d'un côté Tessier, d'autre côté la veuve Piloteau, d'un bout la rue de Saumoussay.

Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.000

4<sup>o</sup> Lot.

Environ huit ares dix centiares de vigne, situés aux Raux ou Rochuis, même commune, joignant au nord Chevallier et autres, au levant les représentants des demoiselles de Tigné, au midi M. Buleau.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix : trois mille huit cent cinquante francs, ci..... 3.850

Nota. — Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, ALBERT, LECOY et BEUREPAIRE, avoués à Saumur ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (28 0)

Signé : L. PALUSTRE.

**A VENDRE**  
**UNE USINE**  
A SAUMUR,

Avec Machine à vapeur verticale  
Force 3 chevaux,  
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,  
**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LOISEUR, rue de Bordeaux, ou au notaire. (263)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser au notaire. (262)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**L'HOTEL VÉE**

Situé à Saumur, place Maupassant.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
PRÉSENTENT  
**MAISONS**

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A LOUER**  
POUR ENTRER EN JOUISSANCE  
DE SUITE,  
**UNE MAISON**

Avec cave et jardin,  
Situés à Saint-Florent,

Appartenant à M. Poitou-Bernard, propriétaire à Saumur.

Cette maison était occupée autrefois par M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, actuellement en faillite.

S'adresser à M. Ludovic PROUST, expert comptable à Saumur, syndic de la faillite de M. Frédéric Gratien.

**A LOUER**  
**DEUX MAISONS**

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhomme au, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhomme et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN TERRAIN**

A Saumur, rue de Bordeaux.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

**A CÉDER**  
**MAISON DE MODES**  
à Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

**A CÉDER**, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON** de Saumur, Vins, liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANBUSE**  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (243)

**VICHY**

SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac. Chez les M<sup>rs</sup> d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

**SPA**

POURON DU PRINCE DE CORDÈ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestible. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné. Chez les Pharmaciens et M<sup>rs</sup> d'Eaux Minérales.

**VALS VIVARAISES**

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs.

Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diathèse urique.

Source n° 3. — Maladies de l'appareil biliaire.

Source n° 4. — Appareil urinaire, gravelle.

Source n° 5. — Maladies des organes digestifs. Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources. Chez les M<sup>rs</sup> d'Eaux Minérales & Pharmaciens.

**PHARMACIE-DROGUERIE**  
**Ancienne Pharmacie PASQUIER**

**A. CLOSIER, Successeur,**

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupe de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

**PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE**

**GRANDEUR NATURELLE,**  
Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 1.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.